

# L'entretien des espaces communaux

- 1) Les priorités
- 2) Les moyens
- 3) Conditions  
de réussite durable
- 4) Un label



# 1- Les priorités

- Santé des agents applicateurs
- Respect de l'environnement, de l'eau
- Patrimoine communal préservé et attractif



# 2- Les moyens



- Formation des agents
- Formalisation d'un plan de gestion différenciée des espaces communaux suivant:
  - la nature du sol
  - La localisation (urbain ou rural)
  - La fonction de l'espace :
    - Espace de jeux enherbé
    - Espace naturel
    - Fleurissement





**Ville de Placemur**  
COMMUNAUTÉ  
[www.placemur.com](http://www.placemur.com)

# 3) Conditions de réussite durable



- Engagement des élus
- Les agents au cœur de la démarche
- Soutien actif des associations
- Sensibilisation, adhésion et participation des Ploemeurois

# 4) Un label: la charte Bassin du Scorff



	niveau 1	niveau 2	niveau 3
Mise en conformité avec la réglementation (protection des agents, homologation des produits, etc...)	0	00	000
Réalisation d'un plan de désherbage selon le cahier des charges validé par la C.O.R.P.E.P	0	00	000
Mise en œuvre des bonnes pratiques en matière de réglage de matériel, de dosage, de suivi des traitements, etc	0	00	000
Au moins un agent formé par le CNFPT à l'utilisation raisonnée des désherbants	0	00	000
Prestation de service par une entreprise agréée Information de la population sur la charte, incitation à la <del>participation au désherbage des trottoirs sans chimie</del>	0	00	000
Mise à l'essai de techniques alternatives sur une part significative des surfaces à risque élevé		00	000
Prise en compte des contraintes de désherbage dans les projets d'aménagement, travaux permettant de réduire l'utilisation de la chimie		00	000
Développement des actions visant les jardiniers amateurs ( conférences, démonstrations, encarts réguliers dans le bulletin municipal, etc.)		00	000
Aucun produit phytosanitaire sur les surfaces à risque élevé du plan de désherbage communal			000
Démarche innovante pour réduire la pollution des eaux par les produits phytosanitaires			000